



**RÉUNION DU BUREAU**

**du 5 mars 2024**

**LISTE DES DELIBERATIONS  
ADOPTÉES**

- B - 3.01 Désignation d'un secrétaire de séance
- B - 3.02 Approbation procès-verbal du 20 février 2024
- B - 3.03 Ordre du jour du prochain Comité Syndical

**Date de mise en ligne : 14 mars 2024**



## Réunion du Bureau

du 5 mars 2024

**B - 3.01**

### Désignation du secrétaire de séance

### RAPPORT

Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN  
Président

*Le 5 mars 2024, à 14 heures 30, les membres du Bureau du SERTRID, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.*

**Étaient présents** : MM. Roger LAUQUIN, Jacques BONIN, Pierre VALLAT, Patrick MIESCH.

**Était excusé** : M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

**A donné pouvoir** : M. ANDERHUEBER à M. MIESCH.

Nombre de présents : 4.

Nombre de votants : 5.

En application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Patrick MIESCH est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

**Ainsi délibéré au siège du S.E.R.T.R.I.D. le 5 mars 2024, ladite délibération ayant été affichée par extrait et déposée en Préfecture conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

À Bourogne, le 12 mars 2024

Le Président,



Roger LAUQUIN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage*



## Réunion du Bureau

du 5 mars 2024

**B - 3.02**

**Approbation procès-verbal  
Réunion du 20 février 2024**

**RAPPORT**

Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN  
Président

*Le 5 mars 2024, à 14 heures 30, les membres du Bureau du SERTRID, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.*

**Étaient présents** : MM. Roger LAUQUIN, Jacques BONIN, Pierre VALLAT, Patrick MIESCH.

**Était excusé** : M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

**A donné pouvoir** : M. ANDERHUEBER à M. MIESCH.

Nombre de présents : 4.

Nombre de votants : 5.

Le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du 20 février 2024.

**Ainsi délibéré au siège du S.E.R.T.R.I.D. le 5 mars 2024, ladite délibération ayant été affichée par extrait et déposée en Préfecture conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

À Bourogne, le 12 mars 2024

Le Président,

  


Roger LAUQUIN

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage*



## RÉUNION DE BUREAU - 20 février 2024

### Procès-verbal de séance

Étaient présents : MM. Roger LAUQUIN, Jacques BONIN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Pierre VALLAT, Patrick MIESCH.

Assistaient : MM. Philippe BRIQUET, Laurent DUVERNOIS ; Mmes Sandrine RAMEY, Valérie QUONDAM.

Nombre de présents : 5.

Nombre de votants : 5.

Monsieur le Président ouvre la séance, procède à l'appel nominal et constate le quorum.

#### 2.01 Désignation du secrétaire de séance

Monsieur MIESCH est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### 2.02 Approbation procès-verbal du 23 janvier 2024

Le procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

#### 2.03 Marché à procédure adaptée : location longue durée d'un chariot élévateur avec maintenance

Le Bureau attribue le marché de location à l'entreprise LAIBE. Il retient la variante 2 (chariot électrique), en cohérence avec les certifications ISO 14001 (environnement) et ISO 50001 (énergie).

Durée du marché : 5 ans.

Coût de la location : 1 223 € HT/mois.

Unanimité.

#### 2.04 Marché à procédure adaptée : maintenance préventive et curative des installations de climatisation de l'usine de Bourogne

Le Bureau attribue le marché à l'entreprise DALKIA.

Durée du marché : 12 mois, à compter du 6 avril 2024, renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Montant du marché : 17 487 € HT/an.

Unanimité.

#### 2.05 Marché à procédure adaptée : fourniture de pièces détachées pour les pompes alimentaires

Aucune offre n'a été déposée.

Le Bureau déclare le marché sans suite pour cause d'infirmité, conformément à l'article R 2185-1 du Code de la commande publique.

Unanimité.

## Questions diverses

### Information fonctionnement turbine

Un problème de vibrations a été constaté depuis la remise en service (mars 2023) ayant suivi la révision décennale, ce qui engendre une usure prématurée des paliers.

Le marché n'a pas été réceptionné, cette réserve n'ayant pas été levée. Des investigations sont toujours en cours pour résoudre le problème.

Il sera peut-être nécessaire de sortir le rotor pour refaire un équilibrage (durée d'intervention de 3 à 4 semaines).

### Traitement des biodéchets GBCA

Le cadrage de départ était celui d'un groupement de commandes avec GBCA, chaque collectivité intervenant dans sa compétence (collecte pour GBCA, traitement pour le SERTRID).

Or, une erreur administrative au niveau de GBCA a fait que le SERTRID n'a pas été impliqué dans la procédure. Ce point doit être revu.

### Cession du quai de transfert

L'avis des Domaines en date du 19 février 2024 est diffusé aux membres du Bureau. Il sera transmis à GBCA pour être ensuite versé à l'ordre du jour du groupe de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

BOUROGNE, le 21 février 2024

Le Président,  
  
Roger LAUQUEN

Le secrétaire de séance,  
  
Patrick MIESCH



## RÉUNION DE BUREAU - 5 mars 2024

### Procès-verbal de séance

Étaient présents : MM. Roger LAUQUIN, Jacques BONIN, Pierre VALLAT, Patrick MIESCH.

Était excusé : M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

Assistaient : MM. Philippe BRIQUET, Laurent DUVERNOIS ; Mme Valérie QUONDAM.

Nombre de présents : 4.

Pouvoir (1) : M. ANDERHUEBER à M. MIESCH.

Nombre de votants : 5.

Monsieur le Président ouvre la séance, procède à l'appel nominal et constate le quorum.

#### 3.01 Désignation du secrétaire de séance

Monsieur MIESCH est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

#### 3.02 Approbation procès-verbal du 20 février 2024

Le procès-verbal de la réunion du 20 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

#### 3.03 Ordre du jour du prochain Comité Syndical

Les dossiers inscrits à l'ordre du jour du Comité Syndical du 27 mars prochain sont présentés et débattus.

#### Questions diverses

##### Point fonctionnement turbine

Présentation de l'état des lieux par Monsieur KUZIAK, AMO du SERTRID.

Constat de dysfonctionnements (vibrations) depuis la remise en service, en mars 2023.

Les mesures correctives mises en œuvre depuis par le prestataire n'ont pas permis d'aboutir à un fonctionnement satisfaisant.

La machine reste instable et nécessite d'être arrêtée et renvoyée en atelier. L'équilibrage du rotor devra être repris.

A ce jour, la durée prévisionnelle de l'intervention est de trois semaines.

##### Point règlement intérieur du service déchets végétaux

Le groupe de travail, regroupant les trois entités et réuni le 27 février dernier, a décidé de maintenir le dispositif actuel. Les bennes resteront donc fournies par le SERTRID, qui devra pouvoir disposer préalablement des besoins propres de chaque entité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

BOUROGNE, le 12 mars 2024



Le Président,

Roger LAUQUIN

Le secrétaire de séance,

Patrick MIESCH



## Réunion du Bureau

du 5 mars 2024

**B - 3.03**

**Ordre du jour :**  
**Comité Syndical du 27 mars 2024**

## RAPPORT

Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN  
Président

*Le 5 mars 2024, à 14 heures 30, les membres du Bureau du SERTRID, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.*

**Étaient présents :** MM. Roger LAUQUIN, Jacques BONIN, Pierre VALLAT, Patrick MIESCH.

**Était excusé :** M. Jean-Luc ANDERHUEBER.

**A donné pouvoir :** M. ANDERHUEBER à M. MIESCH.

Nombre de présents : 4.

Nombre de votants : 5.

L'ordre du jour prévisionnel du Comité Syndical du 27 mars prochain est le suivant :

| N°      | Objet  | Rapporteur    |
|---------|--|---------------|
| CS 2.01 | Appel nominal                                      | Roger LAUQUIN |
| CS 2.02 | Désignation du secrétaire de séance                | Roger LAUQUIN |
| CS 2.03 | Approbation Bulletin Officiel du 21 février 2024   | Roger LAUQUIN |
| CS 2.04 | Compte-rendu de réunions de Bureau                 | Roger LAUQUIN |
| CS 2.05 | Compte de gestion 2023                             | Jacques BONIN |
| CS 2.06 | Compte administratif 2023                          | Jacques BONIN |
| CS 2.07 | Affectation du résultat 2023                       | Jacques BONIN |
| CS 2.08 | Budget primitif 2024                               | Jacques BONIN |
| CS 2.09 | Modification des statuts du SERTRID                | Roger LAUQUIN |
| CS 2.10 | Marché de transport et de traitement des mâchefers | Pierre VALLAT |

Cet ordre du jour peut être modifié ou complété.

Ce point est informatif et n'appelle pas de vote.

**Ainsi délibéré au siège du S.E.R.T.R.I.D. le 5 mars 2024, ladite délibération ayant été affichée par extrait et déposée en Préfecture conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage*

À Bourgne, le 12 mars 2024

Le Président

Roger LAUQUIN